

# RETRAITES:

## Réalités et idées fausses

« On vit plus longtemps, donc il faut travailler plus longtemps »

**FAUX**

- ➔ Depuis plus de 150 ans, on vit de plus en plus longtemps or le temps de travail a diminué grâce à des gains de productivité qui n'ont jamais cessé d'augmenter.
- ➔ Depuis que la retraite a été mise en place, on vit de plus en plus longtemps, et cela n'a pas été un problème pour les retraites. L'âge d'ouverture des droits à la retraite est même passé de 65 à 60 ans en 1982.
- ➔ Si l'espérance de vie continue encore d'augmenter, l'espérance de vie sans incapacité recule déjà : elle est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010 pour les hommes ; et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes\*.
- ➔ Il n'est pas raisonnable d'allonger les carrières alors que 25 % des actifs de moins de 25 ans sont au chômage et 2/3 des salariés seniors sont sans emploi. Quelle est la cohérence d'un système qui exclut 5 millions de chômeurs et prétend faire travailler les salariés plus longtemps ? ●

\* INED, communiqué de presse du 19/04/2012, *Dernières données sur l'espérance de vie sans incapacité des 27 pays de l'UE.*

« Il n'y a pas moyen de faire autrement que de réduire les retraites ou de travailler plus longtemps »

**FAUX**

- ➔ Une augmentation modérée des cotisations patronales (de l'ordre de 2 % de la masse salariale en 7 ans) suffirait à éviter le déficit de 20 milliards prévu par le COR\* pour 2020. Un résultat similaire peut être obtenu par l'augmentation des salaires. Il faut renverser le mouvement de baisse de la part des revenus salariaux dans la répartition des richesses produites en augmentant les salaires.
- ➔ Réduire le chômage serait un levier essentiel : une augmentation du taux d'emploi de 5 % fournirait 12 milliards de cotisations retraite.
- ➔ La taxation des revenus financiers au taux actuel des cotisations patronales dégagerait 26 Mds pour les retraites à comparer avec le déficit estimé à environ 20 milliards en 2020.
- ➔ La fraude fiscale coûte chaque année plus de 50 milliards d'euros au budget de l'État. ●

\* Le Conseil d'orientation des retraites (COR), donne dans son onzième rapport, daté du 19 décembre 2012, une estimation comprise entre 19,8 et 21,9 milliards d'euros. 9 décembre 2012, une estimation comprise entre 19,8 et 21,9 milliards d'euros.

« Les inégalités femmes/Hommes se prolongent dans la retraite. »

**VRAI**

- ➔ Les femmes cumulent en effet plusieurs « handicaps » dans le calcul de leur retraite : salaires plus faibles, temps partiels et/ou interruption d'activité professionnelle pour les enfants ; les femmes ont en moyenne une retraite égale à 58 % du montant moyen pour les hommes (70 % en incluant la pension de réversion du conjoint décédé) selon le rapport Moreau\*. ●

\* La commission pour l'avenir des retraites, présidée par la sénatrice Yannick Moreau, a remis son rapport au Premier ministre le 14 juin 2013. Ses propositions s'appuient sur les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR).

« Les mesures prises depuis 1993 ont permis de **réduire les inégalités** »

→ Le système décote/surcote creuse les inégalités : ceux qui ont eu des carrières incomplètes sont les plus pénalisés.

**FAUX**

→ Situation aggravée pour les femmes (temps partiel, années d'interruption de travail).

→ Situation aggravée pour les catégories à recrutement tardif (33 ans en moyenne pour les enseignants-chercheurs contre 22 ans pour l'ensemble des salariés).

→ Situation aggravée pour les polypensionnés (situation qui va se généraliser dans l'enseignement supérieur et la recherche). ●

« **Les orientations sur les retraites sont les mêmes dans les autres pays d'Europe** »

→ Partout en Europe, dans le cadre de la politique d'austérité, les gouvernements s'attaquent aux salaires et aux pensions ainsi qu'aux services publics.

**VRAI**

→ Cependant l'aggravation est particulièrement forte en France : de 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France, et de 1,6 ans en moyenne en Europe et le taux de remplacement est déjà en France inférieur à la moyenne de l'OCDE. ●

« **Le calcul sur les 10 meilleures années réduirait la retraite des fonctionnaires** »

→ La référence aux 6 derniers mois d'activité des fonctionnaires est basée sur la progression de carrière des fonctionnaires au cours du temps, à la différence des carrières plus irrégulières du privé. Passer à 10 ans induirait une perte de pension moyenne de 10 %, et même de 14 % dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. ●

**VRAI**

« **Les fonctionnaires ont des retraites privilégiées !** »

→ Le taux de remplacement observé par rapport aux dernières années d'activité est similaire dans la fonction publique et le secteur privé, avec des répartitions différentes entre retraite de base et retraite complémentaire.

→ L'âge moyen de départ à la retraite pour la fonction publique d'État\* est à peu près égal à celui du secteur privé.

→ Les bonifications pour enfant sont très inférieures pour les femmes dans la fonction publique. ●

**FAUX**

\* Hormis pour les emplois classés en catégorie présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite (armée, personnel de surveillance pénitentiaire, etc.).

« **Les réformes successives préservent le système par répartition** »

→ Ce qui est en fait visé par ces réformes successives c'est la réduction du montant des retraites par répartition et des pensions (par la baisse du taux, l'impossibilité d'atteindre le nombre de trimestres cotisés requis et le mécanisme de décote, par l'augmentation de la fiscalité sur les retraites et pensions). L'objectif est de favoriser ainsi le développement d'assurances complémentaires par capitalisation. Or, la dernière crise économique a bien montré combien ce type de système, en place dans d'autres pays, est inégalitaire, aléatoire et même générateur de crise. ●

**FAUX**

## **Le SNESUP-FSU rappelle ses revendications**

- Retraite à 60 ans pour tous, à taux plein après 37,5 annuités de cotisation, au taux de 75% du salaire moyen calculé sur les 10 meilleures années pour le privé, ou les 6 derniers mois pour le public et suppression du système de décote/surcote.
- Prise en compte des années de formation, de stages, de précarité, de chômage.
- Amélioration de la situation des polypensionnés et des femmes.
- Départs anticipés pour pénibilité et temps partiel favorisé en fin de carrière.
- Minimum garanti et indexation des retraites sur les salaires.
- Financement par taxation des revenus boursiers.